

JEUNES AUTEURS POUR L'EUROPE

REGLEMENT 2017-2018 [2 PAGES]

Concours d'écriture en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, russe et en français langue étrangère pour les établissements partenaires étrangers ou les élèves étrangers scolarisés dans l'Académie

Ne peuvent concourir que les textes conformes au règlement et reçus dans les délais.

Dans une langue européenne étudiée en LV1, LV2 ou LV3, il s'agit d'écrire un texte en prose ou en vers qui s'articule soit avec une amorce soit avec le contenu d'un atelier patrimoine (Cf. page 2).

Dans le respect de ses spécificités culturelle et linguistique, chaque langue vivante est abordée dans une démarche de création littéraire.

○ PUBLIC

- 3^{ème} de collège / 2^{nde}, 1^{ère} de LG, LGT, LPO / 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale de LP, de l'Académie d'Orléans-Tours.
- Etablissements partenaires étrangers présentés par des lycées de l'Académie ou élèves étrangers scolarisés dans des lycées de l'Académie sur une durée de cinq mois minimum : les élèves rédigent en français langue étrangère.

○ SITUATIONS D'ECRITURE

- **Situation 1** : effectuer le choix de l'amorce parmi les propositions offertes dans chaque langue. Il peut s'agir d'un extrait d'œuvre littéraire (roman, journal de voyage, pièce de théâtre...) à insérer dans sa propre production, d'un titre de film fictif dont il faudra écrire le synopsis ou d'une citation illustrant un thème commun à toutes les langues. **Pour 2017-2018, l'amorce unique et commune à toutes les langues sera une œuvre photographique.**
- **Situation 2** : en 2017-2018, trois classes peuvent écrire à partir de la réflexion conduite à l'issue d'une journée au Domaine national de Chambord comprenant un atelier spécifique sur le patrimoine et un parcours sur la médiatisation en LVE. L'atelier pourra se fonder sur l'accompagnement d'un projet d'écriture. Le développement des modalités d'inscription et du déroulement de la journée est l'objet d'un complément en page 2.

○ MODALITES D'ECRITURE

- **L'écriture débute le plus tôt possible, dès que l'enseignant le juge opportun** (cf. annexe 1).
- **Opter entre deux possibilités** : production individuelle **ou** production de groupe (**3 élèves au maximum**).
- Ecrire **en cohérence** avec l'amorce et le thème de l'année (situation 1), ou avec l'atelier patrimoine (situation 2) :
 - **Situation 2** : présenter en italiques, et dans la langue de travail, **le contexte du contenu de l'atelier** en quelques lignes. Le scénario rédigé à l'issue de l'atelier sera valorisé lors de la remise des prix
- Dans les deux situations :
 - le texte rédigé en prose **par les élèves** est d'une page minimum en collège, et d'une page et demie minimum en lycée (sections générales et technologiques), à trois pages maximum ; le texte en vers sera d'une demi-page minimum et d'une page maximum ;
 - pour le **lycée professionnel**, il sera possible de réaliser au minimum deux planches de bande dessinée, dont les cartouches et les bulles seront rédigés en LVE.
 - le texte rédigé **par les élèves** est saisi en **police New Times Roman 12, interligne simple, marges de 2.5** ;
 - **aucune identification de l'établissement ou de l'élève** ne doit apparaître dans le texte ni dans la mise en page ;
 - **une sauvegarde est indispensable**, en version **.doc** ou en version **.rtf** uniquement.

○ DELAIS

- **Lundi 22 janvier 2018** : date limite du retour de la fiche d'inscription (annexe 1) par voie électronique à daac@ac-orleans-tours.fr
- **Vendredi 23 mars 2018** : **le cachet de la poste faisant foi**, date limite pour l'envoi du dossier complet, par voie postale à : Rectorat - DAAC
Jeunes Auteurs pour l'Europe - à l'attention de **Benoît Micoulaut**
21 rue Saint Etienne - 45043 Orléans Cedex 1

N.B. Chaque dossier doit contenir les documents suivants :

- Un document réalisé par l'élève ou le groupe d'élèves (texte ou bande dessinée)
- une fiche d'identification par document (annexe 2)
- une fiche d'autorisation de diffusion par élève (annexe 4)
- une fiche récapitulative par professeur - et non par établissement - (annexe 3)

○ **RESULTATS**

- Début juin 2018 : publication des résultats sur le site de l'Académie d'Orléans-Tours
http://www.ac-orleans-tours.fr/arts_et_culture_international_innovation/arts_et_culture/
Dès connaissance des résultats, les lauréats pourront réaliser, sous la forme d'un diaporama p.ex., un support illustratif de leur production qui sera diffusé lors de la remise des prix. A cette occasion, les scénarii élaborés en atelier patrimoine seront présentés au public. Un prix spécial sera décerné à la réalisation la plus originale.
- Fin septembre 2018 : remise des prix
- Automne 2018 : publication des textes primés sur le site académique.

Pour tout complément d'information : daac@ac-orleans-tours.fr Tél. : 02 38 79 46 59 / 60

JEUNES AUTEURS POUR L'EUROPE

Atelier Patrimoine à Chambord

L'atelier Patrimoine à Chambord comme source d'écriture est un élément du concours *Jeunes auteurs pour l'Europe*. Les classes ou les groupes langue qui en bénéficient sont inscrits définitivement au concours et ont obligation de respecter les termes du règlement.

Trois classes sont retenues parmi des candidatures issues de collège ou tout lycée.

L'effectif maximum d'un atelier est fixé à 25 élèves.

Les ateliers se déroulent au cours du premier trimestre de l'année scolaire, au plus tard en janvier.

La journée d'accueil à Chambord est prise en charge par le Domaine national de Chambord et la Drac, en partenariat avec le Rectorat.

Le transport est à la charge de l'établissement.

Un prix spécial Patrimoine est remis dans le respect du règlement du concours *Jeunes auteurs pour l'Europe*, lors de la cérémonie qui accueille les lauréats du concours, en septembre 2018.

DEROULEMENT

Présence à partir de 9h.

- Matin : encadré par un animateur de Chambord et un professeur relais, et sous la responsabilité du professeur de la classe, l'atelier patrimoine permet de découvrir le monument et de mettre en évidence avec des documents les liens que Chambord a toujours entretenus avec l'étranger ; Parcours sur la médiatisation en LVE.
- Déjeuner : une salle est mise à disposition pour le temps du repas (pique-nique à apporter, à la charge des élèves ou de l'établissement) ;
- Après-midi : une salle est mise à disposition pour commencer l'écriture, avec accès libre dans le château durant cette demi-journée, ceci sous la responsabilité des professeurs qui accompagnent les élèves.

MODALITES D'INSCRIPTION

- La demande motivée indiquant le niveau de la classe, le projet et la langue choisie, s'effectue par voie électronique exclusivement depuis l'adresse du secrétariat de l'établissement à daac@ac-orleans-tours.fr, et mentionne l'accord du chef d'établissement.
- **La date limite d'envoi de la demande est fixée au vendredi 6 octobre 2017 au soir.**
- La commission d'étude des demandes est constituée par des représentants de Chambord, de la Drac et du Rectorat. La priorité est donnée aux demandes qui entrent en cohérence avec le projet de l'établissement, ainsi qu'avec les objectifs académiques de l'enseignement des langues.
- La réponse est communiquée au chef d'établissement, dans la semaine qui suit.
- Si la demande est retenue, la date de l'atelier est fixée lors d'un contact direct entre l'établissement et le service éducatif de Chambord. Le professeur de la classe s'engage à compléter l'annexe 1 dans les meilleurs délais.

Pour tout complément d'information concernant l'atelier à Chambord :

- Benoît Micoulaut : daac@ac-orleans-tours.fr Tél. : 02 38 79 46 59 / 60
- Professeurs relais auprès du service éducatif de Chambord :
Catherine Orione : catherine.orione@ac-orleans-tours.fr
Christophe Fouré : Christophe.foure@ac-orleans-tours.fr